



# INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Les News de la semaine 24 de 2018

### PARLONS RETRAITE

Deux ans après Parlons travail, la CFDT lance une nouvelle enquête en ligne. Il s'agit cette fois-ci d'interroger les Français sur un sujet qui les concerne tous : la retraite.

Déjà 40.346 participants à l'enquête. Découvrez les données, résultats et témoignages sur [www.parlonsretraites.fr](http://www.parlonsretraites.fr)

### REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le 22 mai 2018, Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics était auditionné au Sénat sur la question de l'incidence sur les collectivités territoriales du programme Action publique 2022. Il a apporté quelques précisions sur les problématiques de la fonction publique territoriale. Du temps de travail, au reclassement en passant par l'emploi contractuel, voici ce qu'il faut en retenir.

Olivier Dussopt veut remettre en cause, la possibilité, donnée par l'article 7 de la loi de 2000 sur la réduction du temps de travail, de maintenir des protocoles d'accord relatifs au temps de travail plus avantageux pour les agents dès lors qu'ils ont été signés avant le 31 décembre 2001. Et le secrétaire de préciser qu'un certain nombre de collectivités maintiennent en vigueur ces protocoles très anciens pour ne pas avoir à les remettre en cause et donc pour ne pas avoir à appliquer les 1 607 heures. Pour éviter cela, plusieurs employeurs territoriaux ont évoqué la piste d'une obligation de révision des accords sur le temps de travail tous les 5 ans, sans remise en cause du cadre légal des 35 heures.

La seconde cause mise en débat par le secrétaire d'Etat tient à l'existence dans de nombreuses collectivités de congés spéciaux ou extraordinaires à discrétion de l'autorité employeuse. Pour remédier à cette disparité, le secrétaire d'Etat n'exclut pas un encadrement de ces congés spéciaux en prenant, toutefois, garde à la spécificité culturelle qu'ils revêtent dans certains territoires (commémoration de l'abolition de l'esclavage aux Antilles, par exemple).

**Olivier Dussopt a rappelé la volonté du gouvernement d'élargir les conditions dérogatoires de recrutement en contrat.** Il s'interroge ainsi sur l'ouverture de la catégorie B à la possibilité de signer des contrats de deux fois trois ans au moins (au lieu de deux fois un an). La raison avancée tient au constat qu'un certain nombre de métiers qui deviennent essentiels aux administrations (analyse de données, fonctionnement de logiciels ou de services techniques) nécessitent des catégories B disposant de compétences particulières.

Le gouvernement envisage également la possibilité de signer des contrats de mission, qu'il souhaite « clairs et protecteurs » sur une durée limitée. Et Olivier Dussopt de rappeler que « le statut n'est pas remis en cause » mais « qu'il est logique d'apporter des modifications et des ajustements (...) Ainsi, l'élargissement des conditions de recrutement sous forme contractuelle nécessite de modifier l'article du statut relatif au recours aux contrats ».

Celui-ci souhaite également « aller plus loin en termes de déploiement de la part individualisée du RIFSEEP ».

## **IMPOTS**

### **Mise en oeuvre du prélèvement à la source par les collectivités.**

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Une instruction du 6 juin revient sur les éléments structurants de cette importante réforme. Ce texte présente également les actions et les différentes étapes que devront suivre les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour la préparer au mieux en 2018. De même, le texte définit les modalités de sa mise en oeuvre opérationnelle à compter du 1er janvier 2019.

Selon l'instruction, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et les établissements publics de santé « seront amenés à jouer un rôle crucial dans la mise en oeuvre de la réforme ». Ceci par exemple car s'agissant des collectivités territoriales et leurs établissements publics, le nombre de collecteurs est évalué à 65 000. Le nombre de contribuables concernés est estimé à 1,9 million.

Références, Instruction NOR : CPAE1815796J du 6 juin 2018, publiée le 8 juin

## **CHOMAGE**

### **La reprise, ce n'est pas pour tout le monde**

Les clignotants sont au vert. La reprise pointe le bout de son nez. L'assurance chômage annonce un retour à l'équilibre dès 2019 et même de confortables excédents pour la suite, signe que le nombre de demandeurs d'emploi baisse et qu'il faut moins verser de prestations. Et pourtant, le bout du tunnel n'est pas pour tout le monde. L'accès à l'emploi est souvent précaire et les boulots mal rémunérés. Salariés, micro- entrepreneurs, en formation pour sortir du chômage de longue durée...

## **SECURITE AU TRAVAIL**

### **Vous avez une question qui concerne la sécurité de votre chantier ?**

Au bureau ou sur tous vos chantiers, bénéficiez d'une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention par téléphone et chat ou en accédant à plus de 400 questions réponses. Découvrez [PréventionBTP EnDirect](#)

## **ASSURANCES**

### **Vers un renforcement de l'information des clients.**

Il sera bientôt obligatoire de fournir aux clients souhaitant prendre une assurance, un document d'information normalisé. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du dimanche 3 juin 2018, faisant suite à la publication le 17 mai 2018 d'une ordonnance sur la distribution d'assurances qui vise notamment à renforcer l'information précontractuelle des clients.

## **INTERNET**

### **La neutralité du net, qu'est-ce que c'est ?**

Alors que les États-Unis d'Amérique viennent de mettre officiellement fin à la neutralité du net sur leur territoire, qu'en est-il en France ?

La neutralité est inscrite dans le postulat de départ d'internet qui est de garantir l'égalité de traitement et d'acheminement de tous les flux d'information sur internet, quel que soit l'émetteur et le destinataire. Ce concept est le reflet des valeurs

d'ouverture qui ont facilité l'émergence et le succès d'internet, devenu une infrastructure essentielle dans l'exercice des libertés et donc un bien commun à protéger au bénéfice de tous.

La loi « Pour une République numérique » du 7 octobre 2016 a inscrit le principe de neutralité de l'internet dans le droit français.

Or, cette neutralité est aujourd'hui remise en cause. En effet, les fournisseurs d'accès à internet indiquent avoir besoin de financer les importants investissements liés à l'accroissement de la bande passante des réseaux pour développer des innovations nécessitant une priorisation des flux (la voiture autonome, la télé-chirurgie, etc.). Ils souhaitent donc développer des modèles économiques qui pourraient notamment restreindre l'accès de leurs abonnés, où seuls les utilisateurs en mesure de payer un accès privilégié pourraient bénéficier des pleines capacités du réseau pour les contenus, applications ou services en ligne, alors que les autres verraient leur accès limité.

C'est la neutralité du net qui permet d'encadrer la manière dont ces fournisseurs d'accès conçoivent leurs offres, et qui empêche les acteurs en place de verrouiller le marché en bloquant les innovations concurrentes de leurs propres services.

En France, c'est l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) qui veille à ce que les fournisseurs d'accès ajustent leurs pratiques, en analysant notamment les alertes qui lui sont adressées sur les problèmes de débits et d'accessibilité.

Lancée en octobre 2017, la plateforme « [J'alerte l'Arcep](#) » est à la disposition de chaque citoyen qui souhaite faire connaître tout problème lié à l'internet mobile, fixe ou aux services postaux. La majorité des signalements concernent la qualité et la disponibilité des services. Ces remontées contribuent aux travaux de l'Arcep pour quantifier et identifier les difficultés rencontrées par les utilisateurs et de trouver les solutions les plus appropriées. Cela lui permet de mieux cibler son action auprès des opérateurs et d'améliorer les réseaux d'échanges. La plateforme fournit également des conseils adaptés et oriente vers des voies de recours.

## CFDT WEB TV

De nouvelles vidéos à voir sur la web TV de la CFDT.

[Pour y accéder, cliquer ici.](#)

## HANDICAP

Trois jeunes femmes vosgiennes qui ont décidé de soutenir l'association "handicap, travail et solidarité" en participant au raid des Alizés 2018. Pour que ce projet aboutisse, elles ont besoin d'un financement participatif.

Merci de diffuser à votre entourage, cette info.

Voir le site : <https://www.mabelletribu.fr/fr/projects/soliraid>

Encourageons cette belle initiative

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

[www.cfdtintercovosges.fr](http://www.cfdtintercovosges.fr)

**Solidarité** Émancipation  
Indépendance **Autonomie**  
Démocratie

